Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1472

Artikel: Révision de l'AVS : la démographie à toutes les sauces
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010510

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La grande misère des formations politiques

Dans un précédent numéro (*DP* 1470), nous rappelions le rejet par le Parlement fédéral d'une motion exigeant la publicité des ressources des partis politiques et des comités actifs lors des votations.

Ce refus est peu compréhensible car une information transparente ferait apparaître la grande misère des partis politiques face aux moyens considérables dont disposent les organisations économiques pour financer certaines campagnes référendaires.

Il est évident que le parti socialiste ne peut pas compter sur les dons de grandes entreprises. Mais il ne faut pas croire pour autant que la manne patronale coule à flots dans les caisses des partis bourgeois. Ni les entreprises ni leurs organisations n'ont intérêt à investir financièrement dans les partis gouvernementaux. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis ou en régime parlementaire où l'élection d'un président ou l'alternance entre majorité et opposition provoquent des changements de cap. Le système collégial et la formule magique ne permettent pas à un parti de contrôler le Conseil fédéral, lequel ne dispose pas d'une majorité parlementaire stable et aux ordres. Par ailleurs les décisions prises sont susceptibles d'être annulées lors d'un référendum et, par le biais de l'initiative populaire, le peuple peut imposer directement son point de vue.

Le rôle des partis pourrait être renforcé par des mesures limitant les dépenses admises dans le cadre des campagnes de votation

Dans le cadre de l'exercice des droits populaires, les partis sont confrontés à une vive concurrence dans leur tâche de formation de l'opinion. C'est sur ce terrain surtout qu'ils ressentent douloureusement le manque de moyens financiers. L'industrie pharmaceutique (initiative sur le génie génétique) ou l'entreprise Denner sont capables de mobiliser plusieurs millions de francs dans une campagne de votation qui met en jeu leurs intérêts vitaux. Les partis, acteurs politiques généralistes, se doivent par contre d'intervenir sur tous les sujets; ils disposent donc des moyens restreints et ne font pas le poids lorsque des acteurs économiques puissants entrent en scène.

Le financement public des partis politiques, tel qu'il se pratique chez nos voisins parfois à grande échelle, n'a aucune chance de voir le jour en Suisse: une forte majorité populaire s'y oppose. Dès lors reste à renforcer les moyens des partis de manière indirecte, comme cela s'est fait jusqu'à présent: subsides aux groupes parlementaires, prise en charge des frais de traduction, versements forfaitaires destinés à payer des travaux d'expertise, extension de la franchise postale par exemple.

Quant au rôle des partis dans l'exercice de la démocratie directe, il pourrait être renforcé par des mesures limitant les dépenses admises dans le cadre des campagnes de votation. Mesures qui impliqueraient bien sûr l'obligation de publication des comptes. *jd*

Sur ce sujet, on peut se référer au rapport du Conseil fédéral de 1988, déjà ancien mais complet (*Feuille fédérale*, 1989, I, 117s.) et à un dossier paru dans *Die Weltwoche* entre le 20 janvier et le 17 février 2000 (www.weltwoche.ch)

Révision de l'AVS

La démographie à toutes les sauces

Le vieillissement de la population met-il en péril l'équilibre financier de l'AVS? Les partis bourgeois l'affirment haut et fort depuis des années. L'argument permet de justifier le refus de toute amélioration de cette assurance et d'insister sur la nécessaire et prioritaire consolidation de l'institution. Oui à la flexibilité dans le cadre de la 11e révision, mais à la charge de celles et ceux qui veulent en bénéficier.

Les scénarios démographiques récemment présentés par l'Office fédéral de la statistique ne laissent planer aucun doute. La population âgée augmentera et le nombre des actifs diminuera. On compte aujourd'hui 36 retraités pour 100 actifs. A l'horizon 2060, les experts évaluent que le rapport pourrait passer de 63 à 100.

Cette évolution implique dès aujourd'hui des mesures politiques autrement plus courageuses et innovatrices qu'un simple gel des prestations sociales.

Tout d'abord une conception de l'immigration qui permette de compenser partiellement au moins la baisse du nombre d'actifs, et qui prévoit des mesures d'intégration, jusques et y compris l'octroi des droits politiques. Ensuite des incitations fortes à l'entrée des femmes sur le marché du travail et des conditions qui favorisent le maintien de l'activité professionnelle d'une certaine proportion de personnes âgées: la retraite flexible non seulement vers le bas mais aussi vers le haut. Enfin une amélioration substantielle des conditions de travail – horaire, salaire, responsabilité notamment –, de manière à ce que la retraite ne soit plus perçue comme la fin impatiemment attendue d'une vie active éprouvante et sans intérêt. *jd*